

## **II – Formation théorique**

---

**L'enseignement théorique :** 200 crédits sont proposés et doivent être validés au cours du cursus. Les crédits peuvent être validés dans différents modules.

### **A. Module A : les Séminaires**

Une journée de séminaire permet de valider 10 crédits. Pour valider les crédits d'un séminaire, la présence à toutes les journées du séminaire est obligatoire. Il est obligatoire de valider au moins un séminaire par année d'inscription au DES.

Trente journées de séminaires sont proposées sur l'ensemble du DES soient 300 crédits.

Il est obligatoire de s'inscrire sur la plateforme Sakai pour pouvoir assister à un séminaire.

En cas d'indisponibilité, il faut se désinscrire au plus tard 8 jours avant le cours en envoyant un mail à [secretariat.dermg@upmc.fr](mailto:secretariat.dermg@upmc.fr) pour permettre à d'autres internes de pouvoir accéder à ce séminaire.

La présence au séminaire « Santé, médecine, décision » permet de valider 25 crédits (totalité des séances ou au moins 4/5)

### **B. Module B : Enseignements pendant le(s) stage(s) chez le praticien**

#### **B.1. Module B-1 : enseignements pendant le stage de niveau 1 :**

Les enseignements pendant le stage de niveau 1, à savoir les ateliers et les groupes de pairs, sont obligatoires pour valider ce stage. Deux absences dûment motivées sont tolérées sur l'ensemble du semestre.

Le module B-1 permet de valider 40 crédits.

#### **B.2. Module B-2 : GRECO pendant le SASPAS :**

Les GRECO sont obligatoires pour valider le SASPAS. Une absence dûment motivée est tolérée par semestre.

Le module B-2 permet de valider 20 crédits.

### **C. Module C : Séances de tutorat**

Une à deux séances de tutorat sont proposées par les tuteurs par semestre. Il est obligatoire d'assister à au moins deux séances de tutorat par année d'inscription au DES.

Le module C permet de valider 30 crédits sur l'ensemble du DES, soit 10 crédits par an.

### **D. Module D : enseignements complémentaires**

#### **D.1. Module D-1 : Test de lecture**

L'attestation de « lecteur émérite » de la revue Prescrire ou la réussite au test de lecture de la revue Médecine ou la réussite au test de lecture de la revue Exercer permettent de valider 20 crédits chacun.

Les attestations de réussite aux « Thématiques Prescrire » valide 5 crédits par thématique.

Le module D-1 permet de valider au maximum 60 crédits sur l'ensemble du DES.

#### **D.2. Module D-2 : Autres formations de MG**

D'autres formations de médecine générale peuvent permettre de valider des crédits. Par exemple :

- Les formations mutualisées avec les autres facs d'Ile de France : les séminaires entrée dans la vie professionnelle, les journées de médecine générale...
- Les enseignements organisés par le département d'anglais médical
- Les soirées de FMC
- La participation à un congrès de Médecine générale
- Les conférences de certaines sociétés savantes (Chaire Santé Sciences Po, etc...)
- Autres...

*Les formations organisées par l'industrie pharmaceutique ne sont pas prises en compte. Pour la prise en compte de ces heures de formation, l'interne soumet à son tuteur une « demande de validation », comprenant :*

- *Une attestation de présence, mentionnant le thème de la formation, les coordonnées de l'organisme organisateur et le nombre d'heures. Cette attestation est signée de l'organisateur.*
- *Un compte-rendu synthétique de cette formation rédigé par l'interne avec analyse critique.*

Une journée valide 10 crédits.

Une demi-journée ou une soirée valide 5 crédits.

#### D.3. Module D3 : DU ou DIU

Demander l'accord préalable du DERMG en adressant une lettre motivée précisant le programme d'enseignement théorique et pratique. Seuls les DU ou DIU ayant un rapport avec l'exercice de la médecine générale ambulatoire peuvent être pris en compte.

La validation d'un DU ou d'un DIU permet de valider 20 crédits.

#### D.4. Module D4 : Communication ou publication

- Les présentations en congrès : présentation orale ou poster sur avis et accord du tuteur : 20 crédits
- Les publications dans des revues à comité de lecture : 40 crédits